

## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'EXERCICE 2025 RÉSOLUTION 2024-208

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR :

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné ;

QUE le calendrier des séances régulières du conseil municipal pour l'exercice 2025 à été adopté lors de la séance régulière tenue le 2 décembre 2024 conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec

QUE le calendrier prévoit le respect de l'article 314.2 de la LERM (Élections et Référendum) considérant qu'il y aura des élections municipales le 2 novembre 2025.

SÉANCE DE CONSEIL 2025		
* LE MARDI	14-JANVIER	19h30
LE LUNDI	3-FÉVRIER	19h30
LE LUNDI	3-MARS	19h30
LE LUNDI	7-AVRIL	19h30
LE LUNDI	5-MAI	19h30
LE LUNDI	2-JUN	19h30
LE LUNDI	7-JUILLET	19h30
* LE MARDI	12-AOÛT	19h30
LUNDI LE	8-SEPTEMBRE	19h30
* LE JEUDI	<b>2-OCTOBRE</b>	<b>19H30</b>
* LE LUNDI	10-NOVEMBRE	19h30
LE LUNDI	1-DÉCEMBRE	19h30

\* **JANVIER** - Le mardi – vacances

\*\* **AOÛT** - Le mardi – vacances

\*\***OCTOBRE** - Conformément à l'article 314,2 LERM, le conseil ne peut siéger plus tard que 16h30 le 30e jour précédant celui fixé pour le scrutin (année électorale) donc la séance sera donc tenue à 19h30 le jeudi 2 octobre.

\*\***NOVEMBRE** - Scrutin du 2 novembre 2025

Adoptée



Dominique Létourneau, directrice générale

[dg@municipaliteauclair.ca](mailto:dg@municipaliteauclair.ca)

581-337-1276

*Donné à Auclair ce 4 décembre 2024 ;*